

ULiège sports - CHAMPIONNAT INTERFACULTAIRE DE FOOTBALL EN SALLE

REGLEMENT

1. Le Championnat interfacultaire est un championnat amical destiné aux équipes constituées d'étudiants des différentes facultés, de groupements de l'Université et de l'Enseignement supérieur mais aussi aux équipes extérieures.

Via le site web ULiège sports, vous pourrez :

- calendrier du championnat
- consulter les coordonnées des équipes
- connaître les résultats des matchs
- voir les heures libres pour vos rencontres amicales ou entraînements

ATTENTION : ce fichier est le calendrier de référence. Cela veut donc dire qu'il faut se baser sur ce document pour le calendrier exact des rencontres

2. LISTE DES JOUEURS

- Le capitaine d'équipe doit inscrire son équipe au championnat via un formulaire en ligne disponible depuis la page Interfac du site web. Tous les joueurs doivent préalablement être membre de l'ULiège sports et avoir réglé leurs participations individuelles au Championnat Interfac pour l'année académique en cours → **voir application MonClub**
 - Montants de l'inscription annuelle à l'ULiège sports :

Etudiant ULiège :	40 €
Etudiant non ULiège :	45 €
Personnel ULiège :	55 €
Ancien étudiant ULiège :	60 €
Extérieur :	65 €
 - Participation individuelle : 10 €
- Pour ajouter un joueur dans votre équipe, il suffit d'envoyer un email au secrétariat de l'ULiège sports en indiquant le nom de l'équipe, les nom et prénom du joueur et son numéro membre ULiège sports (tenir compte d'un délai de 2 jours pour la mise à jour). Attention, la liste des joueurs est arrêtée à la fin des qualifications. A cette date, la liste déposée au secrétariat ne peut plus être modifiée.

3. REGLES

Les règles applicables sont celles de la Fédération Francophone de Football en salle.

- * Durée d'une rencontre : 2 X 25 minutes.
- * Ballon en cuir.
- * Joueurs : 10 joueurs maximum inscrits sur la feuille d'arbitre.

Pour le tour final, en cas d'égalité après le temps réglementaire, 2 prolongations de 5 minutes seront jouées. Si l'égalisation subsiste, on procédera aux penalties.

4. FORFAIT

Toute équipe qui n'aura pas prévenu le secrétariat de l'ULiège sports de son impossibilité de jouer dans les **2 jours ouvrables** qui précèdent la date de la rencontre, sera sanctionnée par un score de 5-0 (forfait).

Après 2 forfaits sans raison valable appréciée par l'ULiège sports, elle sera définitivement exclue de la compétition. L'élimination d'une équipe entraîne la suppression des points gagnés ou perdus par celle-ci et par ses adversaires.

5. Les joueurs devront être présents sur le terrain un quart d'heure avant le début de leur rencontre.

Les arbitres seront en possession de la liste des membres de chaque équipe : toute personne n'y étant pas inscrite sera interdite sur le terrain (pour rappel, en cas d'ajout de joueurs, tenir compte d'un délai de 2 jours après avoir demandé l'ajout au secrétariat de l'ULiège sports).

Attention :

Avant chaque match, le responsable d'équipe devra indiquer sur la feuille d'arbitrage les noms, prénoms et numéros de carte ULiège sports des joueurs de la rencontre.

Avant chaque match, chaque joueur doit présenter à l'arbitre :

- **Sa carte de membre/adhérent ULIège sports avec sa formule d'adhésion "Football en salle : participation interfac"** (depuis son appli MonClub : "Ma carte adhérent"). Les personnes qui ne disposent pas de smartphone peuvent imprimer l'attestation de paiement disponible dans "Mes adhésions";
- **Sa carte d'identité.**

Chaque délégué d'équipe pourra dès lors assister au contrôle des identités des joueurs de l'équipe adverse.

Le joueur qui ne pourra pas présenter ses documents d'identité, ne pourra pas jouer la rencontre.

NB : L'équipe qui n'aura pas assisté au contrôle de l'identité des joueurs de l'équipe adverse avant la rencontre ou qui aura accepté qu'un joueur ne possédant pas de document d'identité joue le match, ne pourra plus introduire de recours à ce sujet lorsque le match sera terminé.

6. CALENDRIER

- **Les desiderata des équipes ont été respectés dans la mesure du possible.** En cas de force majeure (appréciée par le secrétariat de l'ULiège sports), des reports de rencontres pourront éventuellement avoir lieu.

- **Report de match éventuel :**

Ils s'effectuent via le secrétariat de l'ULiège sports.

→ **Après s'être concertées, les équipes concernées envoient chacune un email au secrétariat de l'ULiège sports pour la demande de report. Celle-ci sera validée ou non par le secrétariat de l'ULiège sports et toujours confirmée par email.** Il est obligatoire de proposer une nouvelle date au moment de la demande de report. Dans le cas contraire, si aucune date ne peut être dégagée rapidement, le secrétariat pourra administrer le forfait à l'équipe qui a demandé le report et en cas d'impossibilité à le déterminer, le match pourra être sanctionné par un score de 0-0 (aucun point attribué aux équipes).

Les reports doivent rester exceptionnels et seront appréciés par le secrétariat de l'ULiège sports.

- **Entraînements ou matchs amicaux :**

Les heures libres sont utilisées prioritairement pour des reports de matchs. Elles sont également **mises à disposition des équipes gratuitement** pour les entraînements ou rencontres amicales (max.1 semaine avant la date choisie).

- **Salles du Bois Saint-Jean :**

Il suffit d'envoyer un email à l'ULiège sports (sports@uliege.be) pour réserver l'heure souhaitée maximum 1 semaine avant la date désirée (afin de laisser la priorité aux éventuels reports de rencontre). La demande sera ensuite validée par le secrétariat ULiège sports.

- **Salle de St-Servais à Liège :**

L'occupation n'est possible que si les équipes organisent une rencontre amicale avec arbitre. Contactez l'ULiège sports pour plus d'informations.

7. ARBITRAGE

Tous les matchs seront arbitrés par des arbitres de la Fédération.

Etant donné les frais d'arbitrage importants, et en cas de forfait de dernière minute, un montant de 13 € pourra être réclamé à l'équipe (sauf force majeure).

Les cartes jaunes ne sont pas remises à zéro après les qualifications. Elles restent comptabilisées durant tout le championnat.

Des sanctions seront prises contre le joueur qui aura une attitude inadéquate envers un arbitre ou un autre joueur.

8. L'ordre dans chaque poule s'établira, par ordre décroissant des critères, de la façon suivante :

- nombre de points obtenus : victoire : 3 points / match nul : 1 point / défaite : 0 point
- goal average
- nombre de buts marqués
- tirage

Le calendrier du tour final sera indiqué sur le site web à la fin des qualifications.

9. EQUIPEMENTS

Si deux équipes jouent dans la même couleur, l'équipe « visiteuse » doit changer de couleur (exemple : A1-A2 → A2 doit changer de couleur)

10. ACCIDENTS

En cas d'accident, le joueur concerné doit impérativement **prévenir l'arbitre** afin qu'il puisse en faire mention sur la feuille de match. La victime doit ensuite **demandeur une déclaration d'accident à son capitaine d'équipe ou à l'arbitre**. Ce document doit être entièrement complété par l'intéressé (**et signé par l'arbitre**) puis renvoyé au secrétariat de l'ULiège sports dans les 48h qui suivent l'accident, accompagné du certificat médical.

Les formulaires de déclaration d'accident sont également disponibles sur notre site web à la rubrique Interfac.

11. RAPPEL DE QUELQUES REGLES ELEMENTAIRES

- le respect de l'arbitre et de ses décisions ;
- le respect des infrastructures mises à disposition (détritus et bouteilles vides doivent être déposés dans les poubelles, interdiction de fumer, ...)
- les supporters sont évidemment les bienvenus mais ne peuvent en aucun cas intervenir dans les décisions prises par l'arbitre ;
- les agressions « verbales » ou autres envers les autres joueurs et les arbitres sont intolérables ;
- interdiction de consommer de l'alcool dans les infrastructures mises à votre disposition.

Chaque équipe sera tenue responsable des agissements (insultes, ...) de ses propres supporters.

Tout incident « grave » sera dès lors sanctionné par l'élimination directe de l'équipe.

12. FRAUDE

Toute tentative de fraude (carte ULiège sports, ...) sera sanctionnée par **l'exclusion immédiate et définitive de l'équipe entière** pour la totalité du championnat. En cas de demande d'inscription de l'équipe au championnat de l'année suivante, la décision sera prise par le secrétariat de l'ULiège sports.

13. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le document d'information relatif au traitement des données personnelles de nos membres est consultable sur notre site web à la page <https://www.sports.uliege.be/cotisations>

14. DIVERS

- Ce document complète les informations indiquées sur notre site web à la rubrique Interfac.
- Tout problème concernant le présent règlement ou autre sera tranché par le secrétariat de l'ULiège sports.
En cas de problème, contactez Caroline Raedts au 04/366.39.34 pendant les heures de bureau, ou par email : sports@uliege.be .